

Établissement / École

Nom :	Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Reims de l'université de Reims
Sigle :	ESIREims
Type :	Public, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur
Académie :	Reims
Site(s) de l'école :	Reims

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accréditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2015/12-04

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie HP (hors périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Reims de l'université de Reims, spécialité emballage et conditionnement en formation initiale sous statut d'étudiant
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Reims de l'université de Reims, spécialité énergétique en formation initiale sous statut d'étudiant
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Reims de l'université de Reims, spécialité génie urbain et environnement en formation initiale sous statut d'étudiant

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Reims de l'université de Reims;
- Vu le rapport établi par Michèle CYNA (membre de la CTI et rapporteure principale) et Pascal BIDAN (membre de la CTI et co-rapporteur), Emmanuel NATCHITZ (expert auprès la CTI), Jacques BERSIER (expert international auprès de la CTI) et Raphaël YZOPT (élève-expert ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 13 juin 2023 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des Titres d'Ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Reims de l'université de Reims spécialité emballage et conditionnement	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2025-2026	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Reims de l'université de Reims spécialité énergétique	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2025-2026	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Reims de l'université de Reims spécialité génie urbain et environnement	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2025-2026	restreinte

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

Cet avis s'accompagne d'une **injonction** relative à un plan d'actions portant sur le **déploiement d'un processus qualité complet**. Ce document est à transmettre pour le **15 décembre 2023**, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'université

- Prévoir un contrat d'objectifs et de moyens avec l'école.

Pour l'école

- Concevoir et appliquer un système qualité complet ;
- Poursuivre l'approche compétences ;
- Compléter le syllabus et l'adapter à l'approche compétences ;
- Améliorer l'exposition des étudiants à la recherche ;
- Augmenter la mobilité internationale des étudiants pour qu'elle soit conforme au R&O ;
- Favoriser la mobilité entrante ;
- Inciter les associations d'anciens élèves à se regrouper et à intégrer les futurs diplômés de la spécialité génie urbain et environnement ;
- Mettre en place un observatoire des métiers ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit, renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche, en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences ;

Pour la spécialité génie urbain et environnement

- Donner plus de place aux sciences de l'ingénieur ;
- Préciser le positionnement de la spécialité.

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au diplôme suivant :

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Reims de l'université de Reims spécialité emballage et conditionnement	2023	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Reims de l'université de Reims spécialité énergétique	2023	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Reims de l'université de Reims spécialité génie urbain et environnement	2023	2025-2026

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 13 juin 2023

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 12 juillet 2023

La présidente
Elisabeth CREPON

